

**RESERVATION
MENSUELLE**

10, rue de la Maysou - 31190 Grépiac - Tél : 05.61.08.54.60 - Fax : 05.61.08.00.54 @ mairie-grepiac@wanadoo.fr

NOM	Prénom(s)	Classe	Nom de l'enseignant

**SEPTEMBRE 2018
(16 REPAS)**

J'inscris l(es) enfant(s) désigné(s) ci-dessus
pour le mois entier .
Je confirme en cochant ici >

OU

Je choisis le mode de réservation
habituel :

Lundi	03/09/2018	
Mardi	04/09/2018	
Jeudi	06/09/2018	
Vendredi	07/09/2018	
Lundi	10/09/2018	
Mardi	11/09/2018	
Jeudi	13/09/2018	
Vendredi	14/09/2018	
Lundi	17/09/2018	
Mardi	18/09/2018	
Jeudi	20/09/2018	
Vendredi	21/09/2018	
Lundi	24/09/2018	
Mardi	25/09/2018	
Jeudi	27/09/2018	
Vendredi	28/09/2018	

Je dois déposer ce formulaire
avant le 25/07/2018 inclus

**MODE DE RESERVATION CANTINE**

Dans tous les cas, l'inscription est obligatoire.

Le dossier est disponible à partir du 20 de chaque mois :

- Par téléchargement sur le site de la mairie :

<http://mairiedegrepiac.unblog.fr>

Rubrique Education / Cantine-Garderie

- Après du secrétariat, aux heures d'ouverture.

- Dans le présentoir devant la Mairie, 24h/24, jusqu'au 25.

INSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES CANTINE :

Limitées à 2 par mois maximum par enfant.

DEPOT DU DOSSIER AU PLUS TARD LE 25 DERNIER DELAI.

ABSENCES - ANNULATIONS

Les annulations exceptionnelles sont à signaler à la mairie 48h à l'avance

Dans le cas d'enfant malade, merci de prévenir la mairie avant 9h00.

Sur présentation d'un certificat médical les repas ne seront pas facturés.

REGLEMENT DES PRESTATIONS

En espèces : Réservé aux foyers ne disposant pas d'autre moyen de paiement, règlement exclusif auprès du secrétariat de mairie.

Par chèque : A déposer dans la boîte aux lettres de la **MAIRIE**, libellé à l'ordre de : **TRESOR PUBLIC**.

PAIEMENT à effectuer avant le 15 de chaque mois

Majoration applicable en cas de retard (voir Règlement).

Date et signature
obligatoires →



Tous les mois, au plus tard :
Le 15 : Paiement
Le 25 : Réservation

